



## Conditions d'admission 2026-2027

### **Faculté de Médecine, Pharmacie et Sciences biomédicales (FMPB)**

*Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.*

#### Public cible : candidat belge et union européenne

**Avant de soumettre son dossier, le candidat doit lire attentivement le règlement des admissions 2026-2027 et le guide de l'admission disponibles à la page [S'inscrire - Université de Mons \(umons.ac.be\)](https://umons.ac.be/)**

En soumettant son dossier, le candidat a pris connaissance du guide de l'admission et adhère au règlement des admissions 2026-2027.

#### **Critères académiques généraux pour le 1<sup>er</sup> Cycle (Bachelier)**

(y compris pour les candidats aux examens d'admission aux études universitaires) :

- Aucune suite ne sera donnée aux **dossiers incomplets** et les **dossiers hors délais** seront refusés.
- **L'authenticité des documents** fournis sera vérifiée. Toute falsification de document entraînera l'annulation de l'admission et une procédure pour fraude.
- **La lettre de motivation** personnalisée exigée dans le dossier doit être, de préférence, dactylographiée et rédigée en langue française (ou éventuellement en langue anglaise, si le cursus visé est dispensé en anglais).
- Le jury prend également en compte le contenu de la lettre de motivation personnalisée jointe au dossier d'admission et examine, via **l'intérêt formulé par le candidat** pour le domaine d'études, la filière ou le métier visé, si la formation sollicitée correspond à son projet professionnel et personnel et si celle-ci est en adéquation avec son profil et sa formation précédente éventuelle.

#### **Critères académiques spécifiques à la faculté de Médecine, Pharmacie et Biomédicales (FMPB)**

##### **Cycle d'études : AU-DELA du bloc 1 du cycle de Bachelier en Sciences pharmaceutiques et Bachelier en Sciences biomédicales**

###### **Critère de moyenne :**

- **Une moyenne de 12/20** est requise pour chaque année d'études supérieures.
- **Si les études ont mené à un diplôme**, la moyenne sera vérifiée sur le diplôme ou la dernière année des études.
- Les candidats **ne pourront avoir aucun échec dans les matières scientifiques** de base



## Conditions d'admission 2026-2027

(biologie, physique, chimie) pour chacune des années d'études passées dans l'enseignement supérieur.

Le jury se réserve le droit de ne pas valoriser les crédits pour des unités d'enseignement identiques ayant été acquises avec une note inférieure à 12/20.

### Cycle d'études : AU-DELA du bloc 1 du cycle de Bachelier en Sciences biomédicales

Critère de maîtrise suffisante de la langue française :

L'accès au-delà du bloc 1 en Sciences biomédicales est exclusivement réservé aux étudiants pouvant attester d'une maîtrise suffisante de la langue française.

- **Niveau requis :** B1 pour les 4 compétences langagières (compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite).
- **Tests :**
  - Test de connaissance du français (TCF)
  - Test d'évaluation de français (TEF)
  - Diplôme approfondi de langue française (DALF C1 ou C2)

Le candidat devra fournir ses résultats pour les parties suivantes : compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite.

- **Preuve et délai :**
  - Si les résultats ne sont pas disponibles au moment de la soumission du dossier, une attestation d'inscription à un des tests sera requise.
  - Les résultats du test devront être envoyés par e-mail à l'adresse [service.admissions@umons.ac.be](mailto:service.admissions@umons.ac.be), pour le 15 juin au plus tard, en précisant dans l'objet de l'e-mail : « Résultats test de langue + Référence du dossier d'admission ».
- **Dispenses possibles** si le candidat est titulaire :
  - D'un Baccalauréat obtenu dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français ;
  - D'un diplôme étranger sanctionnant un cycle d'études supérieures suivies dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français.

-> le dossier doit impérativement comprendre un document de l'établissement qui atteste que le cursus a été suivi majoritairement en langue française.